

THIEL SUR ACOLIN

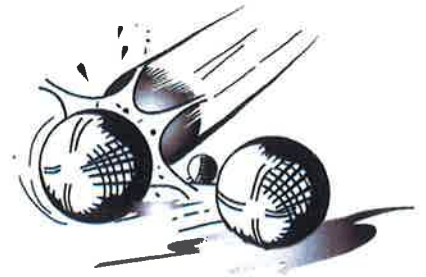


MARDI 1^{er} MAI 2018

2^{ème} TROPHEE

8h00

DES CLUBS



« Le Bourbonnais »

(Indemnités 3 550€ + Bons Achats + Trophées)

Limité à 64 équipes homogènes de 4 joueurs/2doublettes

1^{ère} Coupe des Clubs Féminines

(Indemnités : 500€ + Coupe de la Municipalité + Entrées Le Pal et Celto)

Limité à 8 équipes de 4 joueuses/2doublettes

Engagements 80€ par équipe (formations homogènes)

(comprenant l'engagement -5€, le repas de midi et un café de bienvenue)

Règlement par chèque bancaire (ordre Pétanque Thiéloise) joint au bordereau d'inscription.

Les inscriptions non réglées ne seront pas enregistrées

Organisation Trophée des Clubs :

Poules de 8 – 7 rencontres primées de 50 minutes

Parties finales (1/4 - 1/2 et finale – système A-B-C)

Féminines : Poule unique – 7 parties (1h) + Finale

Tenues homogènes (haut) souhaitées



Correspondance et renseignements :

Hervé GIRARD – 10 route de Dompierre – 03230 THIEL SUR ACOLIN

Tél : 06 24 03 70 22



PETANQUE THIELOISE

Cher Président,

La pétanque thiéloise renouvelle **son concours 2ème Trophée des clubs « le Bourbonnais »** qui se déroulera le **mardi 1^{er} mai 2018**. Il regroupera comme l'année dernière 64 équipes de 4 joueurs (formation homogène).

En parallèle, nous organisons pour la première année la **Coupe des Clubs Féminine**. Il regroupera 8 équipes de 4 joueuses (formation homogène). Une équipe par club au maximum. Cette compétition a pour but de promouvoir notre discipline au niveau féminin.

La pétanque Thiéloise souhaite suivre les orientations fédérales tournées vers les compétitions en clubs et donner plus de convivialité à ce rendez-vous incontournable du 1^{er} mai qui sera une nouvelle fois sponsorisé par nos nombreux partenaires (artisans, commerçants, sociétés commerciales ou industrielles et collectivités) du Centre France.

Nous vous invitons dès maintenant à inscrire votre (vos) formation(s) sur le coupon réponse joint, le montant de l'inscription étant fixé à 80€ par équipe comprenant l'engagement (5€/joueur), le repas obligatoirement pris en commun et un café de bienvenue.

Vous trouverez en copie le règlement du concours Trophée des Clubs « le Bourbonnais » ainsi que celui de la Coupe Féminine des Clubs.

ATTENTION : Les inscriptions devront être accompagnées impérativement d'un chèque de règlement de 80€ à l'ordre de « Pétanque Thiéloise » établi par le club ou le capitaine d'équipe. (Pas de règlement en espèce).

Sans règlement joint, l'engagement ne sera pas validé.

Dépôt des chèques après le 15 avril 2018.

Les 2 concours seront clôturés dès que le concours sera complet. (Limités à 64 équipes pour le Trophée des Clubs « le Bourbonnais » et 8 équipes pour la Coupe Féminine des Clubs)

Envoi des inscriptions : Hervé GIRARD – 10 Route de Dompierre – 03230 THIEL SUR ACOLIN

En espérant la participation d'une ou plusieurs équipes de votre société à nos concours,

Cordialement

Le Bureau

PS : possibilités de visualiser le règlement et les inscriptions (Blog / Pétanque thiéloise) ou d'obtenir des renseignements complémentaires au **06 24 03 70 22**



**2ème trophée des Clubs « Le Bourbonnais »
mardi 1er mai 2018**

Fiche d'inscription(s) – vous pouvez inscrire 1, 2 ou 3 équipes

Club :

Comité :

Equipe 1	Nom - Prénom	N° licence
Capitaine 1(a)		
2ème joueur 1(a)		
3ème joueur 1(b)		
4ème joueur 1(b)		

Contacts : portable : _____ email : _____

Equipe 2	Nom - Prénom	N° licence
Capitaine 2(a)		
2ème joueur 2(a)		
3ème joueur 2(b)		
4ème joueur 2(b)		

Contacts : portable : _____ email : _____

Equipe 3	Nom - Prénom	N° licence
Capitaine 3(a)		
2ème joueur 3(a)		
3ème joueur 3(b)		
4ème joueur 3(b)		

Contacts : portable : _____ email : _____

Merci de retourner cette fiche dans les meilleurs délais avec chèque de règlement
(80 € par équipe) à l'adresse suivante :

Hervé GIRARD – Pétanque Thiéloise – 10 Route de Dompierre – 03230 THIEL SUR ACOLIN

NB : Règlement par chèque impératif joint à cette fiche (ordre Pétanque Thiéloise) faute de quoi les inscriptions ne seront pas enregistrées.

Renseignements (Hervé GIRARD) : 06 24 03 70 22

ATTENTION : Concours limité à 64 équipes - Possibilité de vérifier votre (vos) inscription(s) sur blog pétanque Thiéloise (rubrique trophée clubs)



PETANQUE THIELOISE

« TROPHEE DES CLUBS - LE BOURBONNAIS »»

Objectif

Développer les compétitions par équipes de clubs dans un esprit convivial

Article 1.

Tous les clubs affiliés à la FFPJP pourront inscrire une équipe au trophée des clubs organisé par la Pétanque Thiéloise, ce trophée étant limité à 64 équipes de 4 joueurs qui composeront 2 doublettes inter changeables (ou non) à chaque partie.

Les formations devront être obligatoirement homogènes (2 minimes ou cadets maximum par formation – 1 seul minime ou cadet par doublette)

Article 2

Pour la 1^{ère} édition (2017) les clubs pourront inscrire 3 formations (au maximum) dans la limite des places disponibles.

Article 3

Tous les joueurs des catégories jeunes, féminines, seniors et vétérans peuvent participer à cette compétition (licences obligatoires) – dépôt des licences à partir de 7h – début du concours à 8h pour les poules de 1 à 4 et à 8h25 pour les poules de 5 à 8.

Article 4

Tenue homogène (haut) souhaitée

Article 5

Les frais de participation sont fixés à 80 euros par formation, comprenant, l'engagement (5 euros par joueur), le repas de midi et un café de bienvenue.

Les frais de participation pour les minimes et cadets sont limités à 15 € par joueur (engagement gratuit).

Article 6

Les engagements devront parvenir au club organisateur avant le 31 mars accompagnés obligatoirement du règlement par chèque (ordre Pétanque Thiéloise).

Sans règlement joint, les inscriptions ne seront pas enregistrées.

Les engagements seront clôturés avant cette date dès que le concours sera complet.

Article 7

Le trophée des clubs se disputera en doublettes (chaque formation formant 2 équipes avec modification possible à chaque rencontre), les 64 clubs étant répartis en 8 groupes de 8 avec 7 rencontres de 50 minutes à disputer (système championnat).

Article 8

Toutes les parties de groupes seront primées (5 euros) ; en cas de match nul à la fin du temps réglementaire dans l'une des 2 parties, le club vainqueur de l'autre opposition empochera le gain de la partie. Si les 2 rencontres se terminent par un match nul, chaque club recevra 5 euros.

Article 9

Chaque club marquera 3 points par partie gagnée, 2 points par match nul, et 1 point par défaite ; il sera rajouté 1 point de bonus par victoire à 13.

En cas de formations exemptes (groupes non complets / forfaits dernières minutes), les formations marqueront 3 points (points average + 7)

Article 10

Le classement sera établi suivant les critères ci-dessous :

- 1- Total des points marqués
- 2- Points average particulier

3- Points average général (différence des points pour ou contre)

4- Nombre de bonus

Article 11

A l'issue des 7 parties obligatoires, les 8 premiers de chaque groupe disputeront les $\frac{1}{4}$ de finale (concours A), les 8 seconds disputeront les $\frac{1}{4}$ de finale du concours « B » et les 3ème de chaque groupe disputeront les $\frac{1}{4}$ de finale du « C »

Les 8 premiers de chaque groupe seront classés de 1 à 8, idem pour les seconds et pour les troisièmes pour établir l'ordre des rencontres finales prévues article 12.

Article 12

Les horaires des parties sont :

Les parties de poule :

Pour les équipes des poules de 1 à 4

1^{ère} partie : 8h à 8h50
2^{ème} partie : 9h15 à 10h05
3^{ème} partie : 10h30 à 11h20
4^{ème} partie : 13h20 à 14h10
5^{ème} partie : 14h35 à 15h25
6^{ème} partie : 15h50 à 16h40
7^{ème} partie : 17h05 à 17h55

Pour les équipes des poules de 5 à 8

1^{ère} partie : 8h25 à 9h15
2^{ème} partie : 9h40 à 10h30
3^{ème} partie : 10h55 à 11h45
4^{ème} partie : 13h45 à 14h35
5^{ème} partie : 15h00 à 15h50
6^{ème} partie : 16h15 à 17h05
7^{ème} partie : 17h30 à 18h20

Les $\frac{1}{4}$ de finale se joueront de 18h45 à 19h35

Les $\frac{1}{2}$ finale se joueront de 19h50 à 20h40

Les finales se joueront de 20h55 à 21h45

Article 13

Ordre des rencontres du tableau final après classement (suivant critères repris article 10) : (pour les 3 concours)

$\frac{1}{4}$ de finale

R1 (A) : 1^{er} contre 8^{ème}

R2 (B) : 4^{ème} contre 5^{ème}

R3 (C) : 3^{ème} contre 6^{ème}

R4 (D) : 2^{ème} contre 7^{ème}

$\frac{1}{2}$ finale

Vainqueur A contre Vainqueur B et Vainqueur C contre Vainqueur D

Article 14

Le barème des points des parties finales restera le même que celui des parties de poules (voir article 9)

En cas d'égalité de points, les 2 clubs seront départagés aux points average des 2 parties.

En cas de nouvelle égalité, une mène supplémentaire sera disputée (pour les 2 rencontres)

Article 15

Dotations :

Toutes les parties de groupes seront primées à 5 euros (voir article 6)

Pas de parties primées dans les phases finales, l'indemnité* sera versée au club vainqueur

	Concours A :	Concours « B »	Concours « C »
$\frac{1}{4}$ finale :	80 € *	45 € *	30 € *
$\frac{1}{2}$ finale :	100 € *	60 € *	45 € *
Finale :	150 € * + trophée	75 € *	60 € *

(le trophée est à remporter 3 fois)

Article 16

Le club vainqueur du concours « A » (uniquement) sera invité à l'édition de la saison suivante

Article 17

La société se réserve le droit de modifier le montant des indemnités distribuées si le concours n'est pas complet.

Article 18

La participation des clubs à cette compétition implique l'acceptation du présent règlement



1^{ère} Coupe des Clubs Féminine - mardi 1er mai 2018

Fiche d'inscription

Club :

Comité :

Equipe	Nom - Prénom	N° licence
Capitaine (a)		
2ème joueur (a)		
3ème joueur (b)		
4ème joueur (b)		

Contacts :

portable :

email :

Merci de retourner cette fiche dans les meilleurs délais avec chèque de règlement (80 € par équipe) à l'adresse suivante :

Hervé GIRARD – Pétanque Thiéloise – 10 Route de Dompierre – 03230 THIEL SUR ACOLIN

NB : Règlement par chèque impératif joint à cette fiche (ordre Pétanque Thiéloise) faute de quoi les inscriptions ne seront pas enregistrées.

Renseignements (Hervé GIRARD) : 06 24 03 70 22

ATTENTION : Concours limité à 8 équipes

Possibilité de vérifier votre inscription sur blog pétanque Thiéloise (rubrique trophée clubs)



2ème Trophée des Clubs « Le Bourbonnais »
Challenge des artisans et commerçants – Centre France –
Et
1ère Coupe des Clubs Féminine

Après le succès de la 1^{ère} édition du Trophée des clubs « le Bourbonnais », la Pétanque Thiéloise renouvelle son trophée pour la 2^{ème} édition qui réunira 64 formations de 4 joueurs le **mardi 1er mai 2018**.

En parallèle de ce concours, la pétanque Thiéloise propose pour la première fois la **Coupe des Clubs Féminine**.

Ce concours est limité à 8 clubs. Une équipe par club au maximum. Cette équipe est composée de 4 joueuses qui joueront exclusivement en doublettes. Cette compétition a pour but de promouvoir notre discipline au niveau féminin.

Suivant une politique fédérale visant à développer les compétitions en clubs, les dirigeants Thiélois optent pour une formule novatrice tournée avant tout sur la convivialité sans pour autant négliger l'aspect « compétition » d'un concours où 4 290 € d'indemnités et dotations complémentaires (trophées, lots en nature) seront distribuées aux 288 participant(e)s.

Cette manifestation régionale ne pourrait se dérouler sans l'aide financière de nos nombreux partenaires associés à l'épreuve, qui répondent présents depuis 2010 dans un contexte économique difficile.

Dans le cadre de l'organisation de ce concours, nous vous proposons un nouveau support publicitaire qui sera aussi affiché lors de nos diverses manifestations 2018. Vous trouverez ci-dessous le tarif du pavé publicitaire :

- | | | | |
|---------------|-------------------|----------------|------------------|
| - ½ page A4 : | 30 euros | - 1 page A3 : | 60 euros |
| - 1 page A4 : | 45 euros - | - 3 pages A4 : | 100 euros |

Pour confirmer votre partenariat, nous vous invitons à renvoyer le coupon ci-dessous **avant le 15 mars 2018**.

Merci de joindre votre texte publicitaire (en cas de modification par rapport à 2017 ou d'un 1^{er} partenariat).

Vous pouvez également nous le fournir par mail à l'adresse suivante : michel.balouzat12@wanadoo.fr. Cela permettra d'avoir un meilleur rendu lors de l'agrandissement.

Les membres du bureau de la Pétanque Thiéloise vous remercient par avance de votre partenariat.

Le bureau

NB : un reçu vous sera remis contre règlement pour votre comptabilité

NOM :

Je marque mon accord pour parution pavé publicitaire au format :

- ½ page A4 1 page A4 1 page A3 3 pages A4

Ci-joint chèque en règlement de euros
(Possibilité règlement jusqu'au 30 avril 2018)

Texte publicitaire à joindre au coupon si modification / 2017 ou 1^{ère} parution ou envoi par mail pour meilleur rendu après agrandissement.

Date et signature

Coupon à renvoyer à l'adresse suivante :

Odile Balouzat – Pétanque Thiéloise -16 Route de Dompierre – 03230 Thiel sur Acolin



PETANQUE THIELOISE

« COUPE FEMININE DES CLUBS »

Objectif

Développer les compétitions féminines par équipes de clubs dans un esprit convivial

Article 1.

Tous les clubs affiliés à la FFPJP pourront inscrire une équipe à la Coupe Féminine des Clubs organisé par la Pétanque Thiéloise ; cette compétition, qui se déroulera en parallèle du Trophées des Clubs (1er mai), sera limité à 8 équipes de 4 joueuses qui composeront 2 doublettes interchangeables (ou non) à chaque partie.

Les formations devront être obligatoirement homogènes (possibilité d'incorporer une minime ou 1 cadette par équipe)

Article 2

Pour la 1ere édition (2018) les clubs ne pourront inscrire qu'une seule formation.

Article 3

Tous les joueuses des catégories jeunes, seniors et vétérans peuvent participer à cette compétition (licences obligatoires) – dépôt des licences à partir de 8h – début du concours à 8h45

Article 4

Tenue homogène (haut) souhaitée

Article 5

Les frais de participation sont fixés à 80 euros par formation, comprenant, l'engagement (5 euros par joueur), le repas de midi et un café de bienvenue.

Les frais de participation pour les minimes et cadettes sont limités à 15 € par joueur (engagement gratuit).

Article 6

Les engagements devront parvenir au club organisateur avant le 31 mars accompagnés obligatoirement du règlement par chèque (ordre Pétanque Thiéloise).

Sans règlement joint, les inscriptions ne seront pas enregistrées.

Les engagements seront clôturés avant cette date dès que le concours sera complet.

Article 7

La Coupe Féminine des Clubs se disputera en doublettes (chaque formation formant 2 équipes avec modification possible à chaque rencontre), les 8 formations seront opposées (système championnat) - parties en 13 points limitées à 60 minutes.

Article 8

Toutes les parties seront primées (5 euros) ; en cas de match nul à la fin du temps réglementaire dans l'une des 2 parties, le club vainqueur de l'autre opposition empochera le gain de la partie. Si les 2 rencontres se terminent par un match nul, chaque club recevra 5 euros.

Article 9

Chaque club marquera 3 points par partie gagnée, 2 points par match nul, et 1 point par défaite ; il sera rajouté 1 point de bonus par victoire à 13.

Article 10

Le classement sera établi suivant les critères ci-dessous :

- 1- Total des points marqués
- 2- Points average particulier
- 3- Points average général (différence des points pour ou contre)
- 4 - Nombre de parties gagnées
- 5 - Nombre de bonus

Article 11

A l'issue des 7 parties obligatoires les 2 premières formations disputeront une finale

Article 12

Les horaires des parties sont :

- 1^{ère} partie : 8h45 à 9h45
- 2^{ème} partie : 10h05 à 11h05
- 3^{ème} partie : 11h25 à 12h25
- 4^{ème} partie : 14h15 à 15h15
- 5^{ème} partie : 15h35 à 16h35
- 6^{ème} partie : 16h55 à 17h55
- 7^{ème} partie : 18h15 à 19h15

La finale entre les 2 premières de la poule se déroulera de 19h50 à 20h50.

Article 13

Le barème des points de la finale restera le même que celui des parties de poules (voir article 9)

En cas d'égalité de points, les 2 clubs seront départagés aux points average des 2 parties.

En cas de nouvelle égalité, une mène supplémentaire sera disputée (pour les 2 rencontres)

Article 14

Dotations :

Toutes les parties (poule unique) seront primées à 5 euros (voir article 6)

Finale : vainqueurs : 125 € + Coupe définitive + 4 entrées Celto

Finalistes : 85 € + 4 Bons Achats

Article 15

Le club vainqueur sera invité à l'édition de la saison suivante

Article 16

La société se réserve le droit de modifier le montant des indemnités distribuées si le concours n'est pas complet.

Article 17

La participation des clubs à cette compétition implique l'acceptation du présent règlement

Bureau Pétanque Thiéloise
15/01/2018